
 Commune de Gevingey  Site internet : <https://www.gevingey.com/>

 Application mobile Intramuros

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023**

**Etaient présents** : MM CAUZO Louis – RIBEIRO José – BOIVIN Anthony - GUILLOT Jérôme – BOSSU Sylvain – LEBRIS Cyril - WANCAUWENBERGHE Yoanna

**Absents excusés** : BOIVIN Jean-Claude – TIRTON Anne – BONIN Paul

**Secrétaire de séance** : BOIVIN Anthony

### **Pouvoirs :**

- BOIVIN Jean-Claude donne pouvoir à BOIVIN Anthony
- BONIN Paul donne pouvoir à BOSSU Sylvain

**Dates de convocation et affichage** : 5 juin 2023

### **1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2023**

*Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.*

### **2) Elections du délégué et des suppléants pour l'élection sénatoriale du dimanche 24 septembre 2023**

Les communes doivent, sur arrêté préfectoral, fixer le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants le 9 juin 2023 en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre prochain.

Le Maire demande au Conseil Municipal, comme indiqué dans l'arrêté préfectoral, d'élire le délégué et les 3 suppléants à bulletins secrets.

Le délégué (ou un suppléant en cas d'indisponibilité) sera chargé de voter pour les sénatoriales à Juraparc le dimanche 24 septembre 2023.

### **Est volontaire pour être délégué :**

- Monsieur CAUZO Louis (*élu à l'unanimité à bulletins secrets*)

### **Sont volontaires pour être suppléants (3) :**

- Monsieur GUILLOT Jérôme (*élu à l'unanimité à bulletins secrets*)
- Monsieur BOIVIN Anthony (*élu à l'unanimité à bulletins secrets*)
- Monsieur RIBEIRO José (*élu à l'unanimité à bulletins secrets*)

### **3) Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Cette commission a été mise en place en 2020 lors du renouvellement du Conseil Municipal. La durée du contrat de cette commission étant de 3 ans, il convient cette année de procéder à son renouvellement.

Les désignations doivent être discutées en conseil municipal mais une délibération n'est pas obligatoire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la liste actuelle à savoir :

- Délégués de la commune : M. GUILLOT Jérôme / M. BOIVIN Anthony (suppléant)
- Délégués de l'administration : Mme PALLAVISINI Béatrice / Mme CAUZO Laetitia (suppléante)
- Délégué du TGI : M. ROY André

Le Maire informe avoir pris contact avec l'ensemble de ces personnes et qu'elles souhaitent se représenter.

### **4) Restitution de la compétence du service scolaire (ATSEM) et personnel d'entretien à la commune**

Le Conseil Communautaire a approuvé lors de sa réunion du 30 mars dernier la restitution de la compétence du service scolaire aux communes concernées (ATSEM et personnel d'entretien).

Cette décision ne pouvant être effective que par prise de délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'établissement et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur la restitution prononcée.

Ce transfert de compétence s'accompagnera du transfert des moyens financiers nécessaires à l'exercice de la compétence, dans le cadre d'une évaluation des charges réalisée par le CLECT.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les statuts d'ECLA applicables au 30 juin 2023 et charge monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à monsieur le Préfet du Jura.*

#### **Délibération n°2023-039**

### **5) Délibération pour ne pas renouveler l'adhésion au groupement gaz naturel et électricité du SIDEC**

Le Maire propose au conseil municipal de ne pas renouveler l'adhésion de la commune au groupement gaz naturel et électricité pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2027.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le non-renouvellement de cette adhésion.*

#### **Délibération n°2023-040**

## **6) Augmentation RIFSEEP sur le salaire de l'employé communal**

Lors du Conseil Municipal du 24 février 2023, l'employé communal est passé du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe échelon 9 au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe échelon 6.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter son RIFSEEP de 180 € afin de compenser la très légère augmentation occasionnée par son changement de grade.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'augmentation de 180 € du RIFSEEP de l'employé communal.*

### **Délibération n°2023-041**

## **7) Délibération pour faire un acompte pour le camping des Mérilles**

Cette délibération n'ayant plus lieu d'être, est annulée.

## **8) Délibération pour désigner le référent de déontologie**

Conformément à la loi « 3 DS », il convient de désigner, par délibération, le référent déontologue qui se tiendra à la disposition des élus du conseil municipal.

L'AMJ a désigné un référent déontologue qui a accepté de mener cette mission pour la collectivité : il s'agit de monsieur Alexandre CIAUDO, professeur agrégé de droit public à l'Université de Franche-Comté.

Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 € par dossier.

Cette indemnité sera versée par la commune dans la mesure où le Maire le sollicite.

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la désignation de monsieur Alexandre CIAUDO en tant que référent déontologue.*

### **Délibération n°2023-042**

## **9) Délibération pour octroyer une subvention au Souvenir Français**

La délégation générale du Jura du Souvenir Français a adressé en Mairie une demande de subvention. Cette association est intervenue afin d'organiser la Rafle du 27 avril.

Le Maire propose de verser une subvention de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur du versement des 150 € de subvention.

### **Délibération n°2023-043**

## **CARTES AVANTAGES JEUNES 2023/2024**

Pour les personnes souhaitant avoir la carte avantages jeunes 2023/2024, merci de vous inscrire directement en mairie avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

La séance est levée à 17h54.

Le Secrétaire de Séance,  
BOIVIN Anthony



Monsieur le Maire,  
CAUZO Louis





*[Faint handwritten signature or scribble]*